

# L'heure bleue

# L'espace culturel René Proby

Conditions d'utilisations  
Tarification 2025\*

\*sous réserve de  
modification



# Présentation

---

Équipements à vocation artistique et culturelle de la Ville de Saint-Martin-d'Hères, L'heure bleue et l'Espace culturel René Proby accueillent une programmation de spectacles riche et variée, ouverte à toutes les esthétiques (théâtre, danse, cirque, marionnettes, concerts...) et à tous les publics. En complémentarité de la programmation professionnelle, les équipements culturels sont mis à disposition selon un principe de location, pour l'organisation de manifestations culturelles et festives. Une attention particulière est donnée à l'accueil des pratiques amateurs et des porteurs de projets martinérois.

---

## **L'HEURE BLEUE**

**2 avenue Jean Vilar  
38400 Saint-Martin-d'Hères**

Labellisée scène régionale Auvergne Rhône-Alpes, L'heure bleue est une salle de spectacles et festive ouverte en 1993. C'est un lieu de culture, d'expressions artistiques et de transmission, ouvert à tous les publics. L'heure bleue abrite différents espaces parmi lesquels : Une salle modulable (1100 m<sup>2</sup>) et multifonctionnelle grâce à un jeu de cloisons et au système télescopique et pliable des gradins. Elle peut accueillir entre 520 (format assis) et 1400 personnes (format debout). Un grand hall d'accueil avec bar et espace de billetterie. Un espace loges et une grande cuisine, offrant ainsi aux spectateurs comme aux artistes et organisateurs des conditions de confort. Avec ses 1 500 m<sup>2</sup>, L'heure bleue donne de la dimension aux projets accueillis. Un équipement municipal aux multiples possibilités d'aménagements en fonction de l'événement.

## **ESPACE CULTUREL RENÉ PROBY (ECRP)**

**2 place Édith Piaf / Rue George Sand  
38400 Saint-Martin-d'Hères**

Implanté dans le secteur Paul Bert, au sud de la commune et inauguré en 2015, l'Espace culturel René Proby (ECRP) est un lieu privilégié de diffusion et de création artistique à dimension humaine. L'ECRP est composé de différents espaces : Un hall d'accueil convivial ouvert sur un espace restauration permettant d'accueillir des manifestations de proximité : conférences, réunions associatives, etc. Une salle modulable, avec son gradin rétractable l'espace scénique peut varier de 118 (format assis) à 250 (format debout) personnes. Le foyer des artistes et les loges complètent la fonctionnalité du lieu. Véritable cocon, cet équipement permet d'accueillir plusieurs types d'événements, spectacles et projets en complémentarité des activités de l'heure bleue.



# Les configurations

---

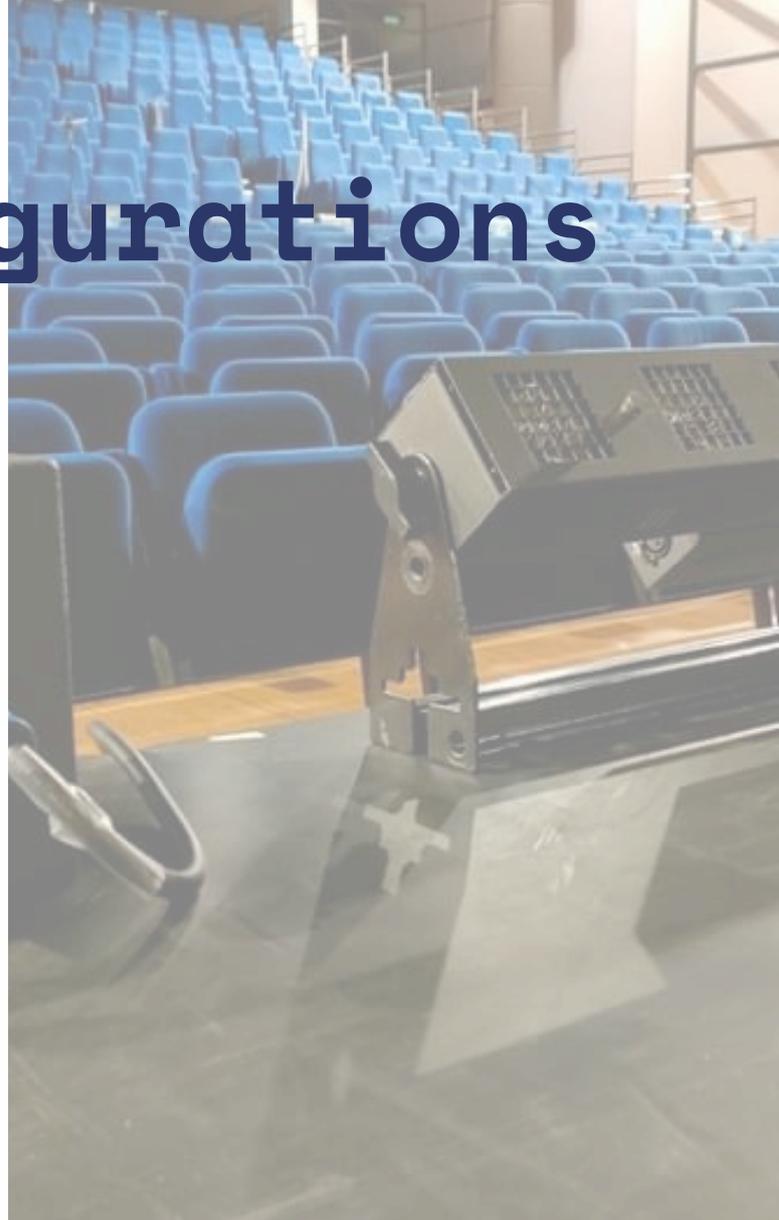
Les espaces culturels municipaux sont mis à disposition des associations et des utilisateurs tiers selon les configurations des manifestations.

Certaines configurations particulières nécessiteront un accompagnement technique sur demande

---

## Configurations possibles de la salle de L'heure bleue :

- configuration spectacle (jauge 520 places assises avec les gradins)
- configuration spectacle (jauge 600 places assises avec les gradins et rangées de chaises)
- À plat SANS la cuisine avec scène de 40m<sup>2</sup>, ainsi que tables et chaises pour 480 personnes
- À plat AVEC la cuisine avec scène de 40m<sup>2</sup>, ainsi que tables et chaises pour 480 personnes
- À plat pour concert assis debout jauge 1000/1400 personnes AVEC la cuisine



## Configurations possibles de l' Espace culturel René Proby :

- Type "spectacle assis avec gradin" : 114 places + 4 places P.M.R.
- Type "concert" salle à plat : 250 places debout maximum, à confirmer selon installations techniques.
- Espace de convivialité : 40 places assises avec ou sans tables
- Espace de convivialité : 80 places debout sans tables ni chaises

# Les conditions de mise à disposition

Les espaces culturels municipaux sont mis à disposition des associations et des utilisateurs tiers selon un principe de location.

Les organisateurs doivent répondre au formulaire en ligne disponible sur le site : [culture.saintmartindheres.fr](http://culture.saintmartindheres.fr) rubrique [espace professionnels](#)

## MATÉRIEL TECHNIQUE

L'exploitant met à disposition de l'organisateur l'ensemble du parc matériel de l'équipement. Si pour des raisons techniques ou artistiques ce matériel n'est pas suffisant, l'organisateur s'engage à fournir le matériel manquant ou à prendre en charge les coûts de location supplémentaires (sur facture).

## PERSONNEL TECHNIQUE

L'exploitant prévoit à sa charge la présence d'un régisseur lors du montage / démontage du spectacle et pendant les représentations. Si pour des raisons techniques des besoins en personnels supplémentaires sont nécessaires, l'organisateur s'engage à les assumer en direct ou à prendre en charge les coûts supplémentaires (sur facture).

## SÉCURITÉ INCENDIE ET SERVICE D'ORDRE

L'organisateur prend en charge, sur facture, les coûts liés à la sécurité incendie (obligatoire) et les agents de sécurité si nécessaire. La prestation sera assurée par la société ATM Group.

Le ou les SSIAP devra (ont) être présent(s) 30mn avant l'ouverture et jusqu'à la fermeture des portes au public.

Le forfait minimal est de 4h d'intervention



## DÉMARCHES ADMINISTRATIVES INCOMBANT À L'ORGANISATEUR :

- Déclaration(s) nécessaires : SACEM, SACD, CNV, Service des impôts...
- Assurance
- Demande d'ouverture d'un débit de boisson temporaire

## BILLETTERIE

L'organisateur est propriétaire et gestionnaire de sa billetterie, en ce sens il devra prévoir :

- Un système de billetterie (carnets à souches...)
- Un fonds de caisse

## COMMUNICATION

L'organisateur s'engage à faire figurer le logo Partenaire de la Ville de Saint-Martin-d'Hères sur l'ensemble de ses supports de communication.

## INVITATIONS

Dans la limite des places disponibles et sur demande, l'organisateur mettra à disposition des invitations pour le personnel du service Saint-Martin-d'Hères en scène.

# La tarification

\*sous réserve de modification

## L'HEURE BLEUE

## ECRP

		Martinérois et structures en partenariat avec la Ville	Autres habitants	Martinérois et structures en partenariat avec la Ville	Autres habitants
FORFAIT SALLE	Salle à plat sans cuisine	280 €	950 €	gracieux	150 €
	Salle à plat avec cuisine	400 €	1250 €		
	Spectacle avec gradin et/ou fosse	980 €	2350 €		
	Journée supplémentaire avec représentation	Majoration de 30%		gracieux	Majoration de 30%
PERSONNEL TECHNIQUE	Régisseurs	Après 17h + le samedi et + si tech suppl. Facturation par service (4h) réalisé : 106€ (Jour) / 212€ (Nuit entre 22h et 7h) / 170€ (Jours fériés)		Après 17h + le samedi et + si tech suppl. Facturation par service (4h) réalisé : 106€ (Jour) / 212€ (Nuit entre 22h et 7h) / 170€ (Jours fériés)	
SECURITE & INCENDIE	Sécurité incendie	Refacturation des 2 SSIAP obligatoire Prix approximatif de 214 € pour les 2 SSIAP sur une présence minimale de 4h Refacturé au réel		Refacturation des 1 SSIAP obligatoire Prix approximatif de 107 € pour sur une présence minimale de 4h Refacturé au réel	
	Agent de sécurité	à la charge des organisateurs		à la charge des organisateurs	
MATÉRIEL TECHNIQUE		Refacturation selon devis			



# Contactez - nous



Saint-Martin-d'Hères en scène  
Ville de Saint-Martin-d'Hères  
Tél. 04 76 62 07 86  
[equipement.scene@saintmartindheres.fr](mailto:equipement.scene@saintmartindheres.fr)  
[culture.saintmartindheres.fr](http://culture.saintmartindheres.fr)

Formulaire en ligne disponible sur le site :  
[culture.saintmartindheres.fr](http://culture.saintmartindheres.fr)  
[rubrique espace professionnels](#)

SAINT-MARTIN-D'HÈRES  
**en scène**  
L'HEURE BLEUE - ECRP